



Couverture assurance auto colonie de vacances

Par **slang_02r**, le **28/06/2008 à 07:44**

Bonjour, j'ai l'habitude de participer à des colonies de vacances. J'aurais voulu savoir comment se comportait mon assurance automobile dans le cas de transport d'enfants dans mon véhicule au sein d'un camp de vacances.
Les enfants ainsi transportés sont-ils couverts ?? Est-ce considéré comme un usage privé de mon véhicule ??
Je précise que ma participation à ces colonies de vacances se fait à titre purement bénévole.
Merci de vos éclaircissements.

Par **jeetendra**, le **28/06/2008 à 10:41**

bonjour, attention à la franchise en cas d'accident si usage du véhicule non conforme au contrat, voir éventuellement une exclusion de garantie, renseignez vous auprès de votre assureur, c'est mieux, cordialement

Par **Tisuisse**, le **28/06/2008 à 20:04**

Comme dit jeetendra, votre assureur vous fera une extension de garantie si nécessaire. Cependant, vous restez soumis à l'application strict du code de la route (ça ne vous a pas échappé, bien sûr) donc 1 seul passager par ceinture et tous doivent être attachés durant le transport (moins de 10 ans, à l'arrière, jamais à l'avant).
Les enfants seront couverts lorsqu'ils sont à l'intérieur du véhicule en mouvement, du moins les enfants des autres, pas les

vôtres, dans le cadre de votre garantie Responsabilité Civile (les vôtres le seront si vous avez une extension du type "assurance du conducteur et des siens").